

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T059-2025**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Déménagement 17 rue Charles de Gaulle, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 22 avril 2025 de Monsieur SENYUREK Firat, représentant la société EDF solutions solaires, pour le stationnement d'une nacelle et de matériaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au 6bis rue César Geoffray,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant le déménagement, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société EDF solutions solaires est autorisée à stationner une nacelle et des matériaux au droit du 6bis rue César Geoffray dans le cadre de travaux.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le 06 mai 2025 de 8h à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société EDF solutions solaires est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, La société EDF solutions solaires, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur SENYUREK Firat

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 22 avril 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 22/04/25

